



**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATIONS MINEURES**

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 6 mai 2024, à 19 h, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures ci-après mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : 6, chemin Chabot, lot : 5264870 ; matricule : 9617-25-1816;	Autoriser la construction accessoire, de type garage, à plus de 6,09 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.2.1, grille RT-35, exige une marge avant de 15 mètres.
2. Adresse : 33 chemin Mayer, lot : 5264965 ; matricule : 9223-50-4233;	Autoriser la construction d'une résidence principale à plus de 7 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.1.1, grille de spécifications RT-39, exige une marge avant de 15 mètres.  Autoriser la construction d'une résidence principale à plus de 3 mètres de la ligne latérale gauche, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.1.1, grille de spécifications RT-39, exige une marge latérale de 5 mètres.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 16 avril 2024.

Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures à être entendues à la séance ordinaire du 6 mai 2024, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le conseil, le 16 avril 2024, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 16 avril 2024.

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière